

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi 13 janvier 2020, à l'hôtel de ville du même endroit à 19 h.

Cette séance est sous la présidence du maire, Yvan St-Pierre.

Sont présents les conseillers :

Geneviève Labillois	conseillère poste #1
David Landry	conseiller poste #2
Rémi Caissy	conseiller poste #3
Rachel Dugas	conseillère poste #4
Julie Allain	conseillère poste #5
Est absente la conseillère : Sandra McBrearty	conseillère poste #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, est présente.

001-01-2020 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance ouverte à 19 h et souhaite la bienvenue et une Bonne Année à tous.

002-01-2020 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À la demande du maire, Yvan St-Pierre, le conseiller David Landry, fait lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Constatation du quorum
4. Rapport des membres du conseil
5. Adoption des procès-verbaux du 2 et du 4 décembre 2019
6. Correspondance
7. Finances (comptes pour approbation et dépôt d'un état de revenus et dépenses)
8. Demandes de dons
9. Adhésions corporatives annuelles (CRSBP, ADMQ, FQM, Réseau environnement, AQLM, AQAIRS, Tennis Québec, RGLM, URLS GÎM, CDÉN, Culture Gaspésie, Association Forestière de la Gaspésie, CIEU-FM, Tourisme Baie-des-Chaleurs, Camps de jour municipaux)
10. Remboursement du fonds de roulement pour 2020 (22 099,41\$)
11. Permis d'intervention du MTMDET pour 2020
12. Contribution au transport adapté pour l'année 2020
13. Décompte progressif/Travaux mise aux normes
14. Vente pour taxes-dépôt de dossier
15. Demande d'approbation budget 2020-Office d'Habitation de Baie des Chaleurs
16. Vente de terrain parc industriel-Forexpl inc.
17. Vente de terrain parc industriel-9377-2978 Québec inc.
18. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #377 modifiant le règlement de zonage 325.1 concernant la modification de la zone 131-HA et de la marge de recul avant maximale de la zone 149-HA
19. Programmation des travaux-TECQ 2014-2018
20. Service de Transport-Petit Chamonix
21. Assurance MMQ-Contenu et bénévoles
22. Mentions de félicitations : Noël au Village-Tournoi de hockey-Concert Fabrique de Nouvelle-Journée Pré-novice
23. Période de questions pour le public
24. Clôture de la séance
25. Levée de la séance

Suite à cette lecture, il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

003-01-2020

3. CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, Yvan St-Pierre, constate qu'il y a quorum. La séance peut être tenue.

004-01-2020

4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois.

005-01-2020

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET DU 4 DÉCEMBRE 2019

Les conseillers ayant reçu et lu les procès-verbaux des séances du 2 et du 4 décembre 2019, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que les procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

006-01-2020

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

007-01-2020

7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES)

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer au montant total de 213 532,56 \$ (comptes payés au cours du mois, 96 787,08 \$ (salaires inclus) et des comptes à payer de 116 745,48 \$).

Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal

008-01-2020

8. DEMANDES DE DONS

Considérant les demandes suivantes :

- Centre de formation professionnelle L'Envol (Méritas 2019-2020)
- École Antoine-Bernard (Album finissants)
- Gladiateurs Ouest Baie-des-Chaleurs (Tournoi Pee-Wee QC)

Considérant le poste budgétaire pour les dons en 2020.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des conseillers : David Landry se retire sur la décision considérant qu'il y a un lien avec les Gladiateurs Ouest Baie-des-Chaleurs

Que le conseil autorise les dons suivants :

- Centre de formation professionnelle L'Envol (Méritas 2019-2020) 25\$
- École Antoine-Bernard (Album finissants) 50\$
- Gladiateurs Ouest Baie-des-Chaleurs (Tournoi Pee-Wee QC) 100\$

009-01-2019

9. ADHÉSIONS CORPORATIVES ANNUELLES (CRSBP, ADMQ, FQM, RÉSEAU ENVIRONNEMENT, AQLM, AQAIRS, TENNIS QUÉBEC, RGLM, URLS GÎM, CDÉN, CULTURE GASPÉSIE, ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA GASPÉSIE, CIEU-FM, TOURISME BAIE-DES- CHALEURS, CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité de Nouvelle et de ses employés aux associations suivantes :

CRSBP, ADMQ, FQM, RÉSEAU ENVIRONNEMENT, AQLM, AQAIRS, TENNIS QUÉBEC, RGLM, URLS GÎM, CDÉN, CULTURE GASPÉSIE, ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA GASPÉSIE, CIEU-FM, TOURISME BAIE-DES-CHALEURS, CAMPS DE JOUR MUNICIPAUX

Que le conseil municipal autorise les personnes visées à participer aux congrès et activités de ces associations ;

Que le conseil municipal autorise le versement d'une cotisation pour l'année 2020 à l'organisme suivant :

La Corporation de Développement Économique de Nouvelle inc. (CDÉN), un montant de 9 000 \$.

010-01-2020

10. REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT (22 099,41\$)

Il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil autorise le remboursement au fonds de roulement pour l'année 2020 d'un montant de 22 099,41\$.

011-01-2020

11. PERMIS D'INTERVENTION MTMDET POUR 2020

PERMIS D'INTERVENTION : Travaux à l'intérieur de l'emprise des routes du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égouts, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Considérant que ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère ;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux ;

Considérant que la Municipalité de Nouvelle doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère ;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Nouvelle demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000\$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

Que la Municipalité de Nouvelle autorise, le directeur des Travaux publics, Carol Barriault ou la directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle relatifs aux permis d'intervention.

012-01-2020

12. CONTRIBUTION AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2020

Attendu que les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire destiné aux personnes handicapées;

Attendu que depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Référence résolution 2001-02-35-MRC de Bonaventure);

Attendu que depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Référence résolution 2016-06114-MRC de Bonaventure);

Attendu que le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75%;

Attendu qu'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

Il est proposé par la conseillère Geneviève Labillois et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Nouvelle confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

Que la Municipalité de Nouvelle confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2020 par une contribution financière de 3 612\$.

013-01-2020

13. MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE-USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET RÉSERVOIR-PROGRAMME TECQ /DÉCOMPTE PROGRESSIF

Considérant la résolution 192-09-2019 octroyant le contrat à Groupe Michel Leclerc inc.

Considérant que les travaux sont évalués approximativement à 1 342 908,00\$ taxes incluses;

Considérant que Groupe Michel Leclerc inc. a présenté un premier décompte progressif au montant de 317 868,28\$ plus taxes applicables pour les travaux qui ont été exécutés en date du 9 décembre 2019;

Considérant que Groupe Michel Leclerc inc. a présenté un deuxième décompte progressif au montant de 238 377,50\$ plus taxes applicables pour les travaux qui ont été exécutés en date du 20 décembre 2019;

- ▶ Groupe Michel Leclerc inc. Facture : 1747 317 868,28\$ plus taxes applicables
- ▶ Groupe Michel Leclerc inc. Facture : 1761 238 377,50\$ plus taxes applicables

Considérant l'approbation de la firme ARPO Groupe-conseil inc. pour le paiement;

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que le conseil de la Municipalité de Nouvelle autorise le paiement de la facture 1747 et 1761 à Groupe Michel Leclerc inc. au montant de 556 245,78 plus taxes applicables :

014-01-2020

14. VENTE POUR TAXES-DÉPÔT DE DOSSIERS

Considérant que la plupart des contribuables ont respecté les délais prévus par la municipalité pour le paiement des taxes municipales. Par contre, un dossier portant le matricule suivant enregistre un retard :

8935 28 1819

Il est proposé par le conseiller David Landry et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité procède à l'envoi pour non-paiement de taxes à la MRC d'Avignon ce matricule.

Que la directrice générale, Arlene McBrearty, soit mandatée à représenter la Municipalité de Nouvelle pour toutes les procédures se reportant à ce dossier.

La procédure serait annulée si le paiement du solde dû au 31 décembre 2019 était reçu d'ici la date limite pour le transfert à la MRC d'Avignon, soit le 20 janvier à 13h.

À ce montant dû, des frais de notaire, d'administration et de transfert seront ajoutés à la facture.

015-01-2020

15. DEMANDE D'APPROBATION-BUDGET 2020-OFFICE D'HABITATION DE BAIE DES CHALEURS

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le budget de l'Office d'habitation de Baie des Chaleurs pour l'année financière 2020, prévoyant un déficit d'opération de 69 966 \$, soit accepté avec réserve de révision budgétaire en cours d'année. La partie de 10% de déficit à payer par la Municipalité de Nouvelle représente un montant de 6 996\$ pour l'année 2020.

016-01-2019

16. VENTE DE TERRAIN-PARC INDUSTRIEL-FOREXPLO INC.

Considérant que Forexplo inc. représenté par Frédéric Vachon désire acquérir le lot 6 280 520 du cadastre du Québec;

Considérant que ce lot appartient à la municipalité;

Considérant que Forexplo inc. représenté par Frédéric Vachon a accepté de payer à la Municipalité de Nouvelle la somme de 16 000,00 \$ afin de se porter acquéreur de ce lot;

Considérant que Me Nancy Roy, notaire a produit un projet d'acte de vente, lequel projet a été accepté par la municipalité et l'acquéreur;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Nouvelle accepte de vendre le lot 6 280 520 du Cadastre du Québec à Forexplo inc. représenté par Frédéric Vachon pour la somme de 16 000\$ plus les taxes applicables;

Que Forexplo inc. représenté par Monsieur Frédéric Vachon assume tous les frais reliés à l'achat de ce terrain (notaire, arpenteur, si applicable, etc.)

Que la municipalité autorise Arlene McBrearty, directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou Yvan St-Pierre, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, l'acte de vente et tout document nécessaire et utile concernant ce dossier.

17-01-2020

17. VENTE DE TERRAIN-PARC INDUSTRIEL-9377-2978 QUÉBEC INC.

Considérant que l'Entreprise 9377-2978 QUÉBEC INC., représenté par Normand Cabot désire acquérir le lot 6 280 518 du cadastre du Québec;

Considérant que ce lot appartient à la municipalité;

Considérant que l'Entreprise 9377-2978 QUÉBEC INC., représenté par Normand Cabot a accepté de payer à la Municipalité de Nouvelle la somme de 17 000,00 \$ afin de se porter acquéreur de ce lot;

Considérant que Me Nancy Roy, notaire à produit un projet d'acte de vente, lequel projet a été accepté par la municipalité et l'acquéreur;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Nouvelle accepte de vendre le lot 6 280 518 du Cadastre du Québec à l'Entreprise 9377-2978 QUÉBEC INC., représenté par Normand Cabot pour la somme de 17 000\$ plus les taxes applicables;

Que l'Entreprise 9377-2978 QUÉBEC INC., représenté par Normand Cabot assume tous les frais reliés à l'achat de ce terrain (notaire, arpenteur, si applicable, etc.)

Que la municipalité autorise Arlene McBrearty, directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou Yvan St-Pierre, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, l'acte de vente et tout document nécessaire et utile concernant ce dossier.

18-01-2020

18- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #377 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 325.1 CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA ZONE 131-HA ET DE LA MARGE DE REcul AVANT MAXIMALE DE LA ZONE 149-HA

Le conseiller Rémi Caissy donne avis de motion et le dépôt du projet de règlement #377 modifiant le règlement de zonage 325.1 concernant la modification de la zone 131-Ha et de la marge de recul avant maximale de la zone 149-Ha.

RÈGLEMENT NUMÉRO #377

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 325.1 CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA ZONE 131-HA ET DE LA MARGE DE REcul AVANT MAXIMALE DE LA ZONE 149-HA

Considérant que la Municipalité de Nouvelle est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant qu'en vertu des dispositions de cette loi, le conseil municipal peut modifier le règlement 325.1 sur le zonage ;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage 325.1 concernant la modification de la zone 131-Ha et de la marge de recul avant maximale de la zone 149-Ha;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance du conseil municipal du 13 janvier 2020;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Rémi Caissy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement #377 soit adopté, statuant et décrétant ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe « A » (plans de zonage) est modifiée par la modification de la zone 131-Ha telle que représentée au plan ci-dessous :

AVANT



APRÈS



ARTICLE 3

La marge de recul avant maximale pour la zone 149-Ha de l'annexe « B » (grille des spécifications) est abrogée.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

19-01-2020

19- PROGRAMMATION DES TRAVAUX-TECQ 2014-2018

Attendu que la Municipalité de Nouvelle a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Municipalité de Nouvelle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Geneviève Labilloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Nouvelle s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Nouvelle s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité de Nouvelle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité de Nouvelle s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

Que la Municipalité de Nouvelle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Municipalité de Nouvelle atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

020-01-2020

20. SERVICE DE TRANSPORT-PETIT CHAMONIX

Considérant la demande de participation financière du Petit Chamonix pour que les citoyens et citoyennes de la région puissent profiter d'un service de transport pour rendre accessible ce lieu d'activités hivernales à un prix réduit;

Pour ce motif, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Nouvelle approuve le montant de 500\$ pour la saison de ski 2019-2020.

021-01-2020

21. ASSURANCE MMQ-CONTENU ET BÉNÉVOLES

Considérant que la Municipalité de Nouvelle conjointement avec la Commission Scolaire possède une bibliothèque située dans les locaux de la Commission Scolaire René-Lévesque;

Considérant que le Réseau BIBLIO de la GIM nous informe que la valeur de la collection déposée par le Réseau BIBLIO et celle locale sont évaluées à 241 252,52\$;

Considérant que le local appartient à la Commission Scolaire;

Considérant qu'il est important d'assurer le contenu de nos collections et de se prévaloir d'une assurance responsabilité civile pour nos 23 bénévoles, liste aux archives de la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Nouvelle demande à notre assureur « La Mutuelle MMQ » d'assurer le contenu des collections appartenant à la Municipalité de Nouvelle et à la CRSBP et une assurance responsabilité civile pour les 23 bénévoles. Une liste des bénévoles est annexée aux archives de la municipalité.

022-01-2020

22. MENTIONS DE FÉLICITATIONS : NOËL AU VILLAGE-TOURNOI DE HOCKEY-CONCERT FABRIQUE DE NOUVELLE-JOURNÉE PRÉ-NOVICE

Une mention de félicitations sera publiée au nom du conseil municipal aux organisateurs et aux bénévoles pour leur travail en faveur de Noël au Village-Tournoi de hockey-Concert Fabrique de Nouvelle et Journée Pré-novice.

023-01-2020

23. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Le maire et les conseillers répondent aux questions posées.

024-01-2020

24. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance close.

025-01-2020

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy que la séance soit levée à 19 h 25.

Yvan St-Pierre,
Maire

Arlene McBrearty
Directrice générale et secrétaire-trésorière

